

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1^{ers} Pas vers l'Éveil et L'éveil de l'Enfant 2/4 ans

* Les enfants doivent tous être accompagnés d'un seul adulte.
(suivant règles sanitaires en vigueur à jour)

- La tenue conseillée pour les cours est composée d'un vêtement de sport (dans lequel l'enfant sera à l'aise pour bouger) et de chaussures adéquates :
baskets propres ou chaussons de gymnastique (en chaussettes les enfants risquent de glisser.)
- Nous demandons aux accompagnateurs de porter des chaussures plates (pas de talons) de type tennis, baskets ou éventuellement chaussures de ville propres afin de ne pas abîmer les tapis.
- Les mousses utilisées pour les cours des bébés ne supportent qu'un poids maximum autorisé : celui d'un enfant de **moins de 3 ans**.
Merci donc aux adultes, frères et sœurs de ne pas s'asseoir dessus.
- *Le rangement du matériel par les accompagnateurs des enfants, notamment dans la petite salle n'est pas obligatoire mais fortement apprécié vu le nombre de modules et tapis déplacés à chaque séance.
Merci à tous nos volontaires.*
- Seuls les enfants inscrits au cours d'Eveil de l'Enfant et donc licenciés et assurés peuvent participer aux différents ateliers.
- Les frères et sœurs peuvent assister aux cours mais en aucun cas n'auront le droit de monter sur le matériel.
- Ces enfants restent sous la responsabilité de leurs parents à qui nous demandons de respecter ces règles.

Nom de l'enfant:

Lu et approuvé le /...../2021

Signature :